

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du **23 MARS 2017**

portant nomination des membres du jury du concours interne de chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique » du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 modifié autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement dans le corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Christian GARCELON, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseiller sectoriel, direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine, est désigné en qualité de président du jury du concours interne de chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique » du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Agnès DERU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », responsable de l'atelier des peintres, département de la création et de la production, Cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;

- Monsieur Vincent LALLIER, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », service de la fabrication, département de la création et de la production, Cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable du service production des expositions, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable du service production des expositions, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **23 MARS 2017**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY